

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 26 octobre à quatorze heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASSIGNAC LE HAUT (Corrèze), dûment convoqués le 21 octobre 2021 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur TURQUET Jean-Claude, Maire.

Présents : Mme BENAZECH Annick, M. CHASSAGNE David, M. RAMOND Patrick, M. CULETTO Daniel, M. TURQUET Jean-Claude, Mme VERNAC Christiane, M. GARRELOU Romain formant la majorité des membres en exercice.

Absent Excusés : M. CHALLEAT Bernard (Procuration à M.RAMOND), M. LAVESQUE Guy (Procuration à M. CULETTO), M. LAFARGE David (Procuration à M. TURQUET) M.ROBERT Virgile
Mme VERNAC a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance

OBJET : création, suppression d'emploi et mise à jour du tableau des emplois

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Corrèze, et pour répondre aux nécessités du service, il appartient au Conseil Municipal, compte tenu d'une promotion interne, d'approuver :

- La création d'un emploi d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires
- La suppression d'un emploi d'Agent de Maîtrise

Il appartient au Conseil Municipal de rectifier le tableau des effectifs en correspondance avec la délibération 2019-22 : création de l'emploi d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe et d'approuver la modification du tableau des emplois tel que suit :

Grades	Filière Technique	Filière Administratif	TOTAL
Agent de Maîtrise Principal	1		1
Agent de Maîtrise	1		1
Adjoint technique principal de 1 ^{ème} classe	1		1
Adjoint Technique Territorial	1		1
Adjoint Administratif Territorial principal de 1 ^{ème} classe		1	1
Adjoint Administratif Territorial		1	1
Total des effectifs	4	2	6

OBJET : Décision modificative N°1 Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Trésorerie a signalé que les crédits alloués au compte 706129 (Reversement aux agences de l'Eau) étaient insuffisants ainsi que le compte 673 (titres annulés).. Il conviendrait donc les augmenter en respectant l'équilibre budgétaire. Après délibération le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative suivante :

Compte 673 Titres annulés	+ 1000 €
Compte 706129 Reversement aux Agences de l'Eau	+ 41 €
Compte 628 Divers autres services extérieurs	-1041 €

Le Maire, Jean-Claude TURQUET